

Résumé de l'évaluation périodique des programmes de baccalauréat en enseignement de l'anglais langue seconde (BEALS) et de baccalauréat en enseignement secondaire (BES)

Programmes de baccalauréat du département de Pédagogie, Faculté d'éducation, Université de Sherbrooke

Décembre 2016

Description sommaire des programmes

Les programmes de baccalauréat de l'enseignement de l'anglais langue seconde (BEALS) et de baccalauréat de l'enseignement au secondaire (BES) sont des programmes qui visent, l'un, la formation de futurs enseignants et enseignantes du primaire et du secondaire de l'anglais langue seconde, l'autre, la formation de futurs enseignants et enseignantes au secondaire dans quatre profils : le français (FRA), l'univers social (USO), les mathématiques, les sciences et technologies (MST). Ces programmes sont sous la responsabilité de la Faculté d'éducation qui en a la maîtrise d'œuvre. Les activités de formation disciplinaire sont offertes dans les facultés partenaires : la Faculté des lettres et sciences humaines (BEALS, BES-FRA, BES-USO), la Faculté des sciences (BES-MST), et la Faculté de génie (BES-ST). Au Québec, la formation à l'enseignement vise le développement professionnel des enseignants en se fondant sur un référentiel de douze compétences (MEQ, 2001) :

1. Agir en tant que professionnelle ou professionnel héritier, critique et interprète d'objets de savoir ou de culture dans l'exercice de ses fonctions;
2. Communiquer clairement et correctement dans la langue d'enseignement, à l'oral et à l'écrit, dans les divers contextes liés à la profession;
3. Concevoir des situations d'enseignement-apprentissage pour les contenus à faire apprendre, et ce, en fonction des élèves concernés et du développement des compétences visées dans le programme de formation;
4. Piloter des situations d'enseignement-apprentissage pour les contenus à faire apprendre, et ce, en fonction des élèves concernés et du développement des compétences visées dans le programme de formation;
5. Évaluer la progression des apprentissages et le degré d'acquisition des compétences des élèves pour les contenus à faire apprendre;
6. Planifier, organiser et superviser le mode de fonctionnement du groupe-classe en vue de favoriser l'apprentissage et la socialisation des élèves;
7. Adapter ses interventions aux besoins et aux caractéristiques des élèves présentant des difficultés d'apprentissage, d'adaptation ou un handicap;
8. Intégrer les technologies de l'information et de la communication aux fins de préparation et de pilotage d'activités d'enseignement-apprentissage, de gestion de l'enseignement et de développement professionnel;
9. Coopérer avec l'équipe-école, les parents, les différents partenaires sociaux et les élèves en vue de l'atteinte des objectifs éducatifs de l'école;
10. Travailler de concert avec les membres de l'équipe pédagogique à la réalisation des tâches permettant le développement et l'évaluation des compétences visées dans le programme de formation, et ce, en fonction des élèves concernés;
11. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel;
12. Agir de façon éthique et responsable dans l'exercice de ses fonctions.

Membres du comité d'évaluation périodique

Professeure responsable du comité d'évaluation périodique : Christiane Blaser

Professeurs en éducation représentant chacun des profils du BES et le programme BEALS

- Marilyn Steinbach, BEALS
- Hassane Squalli, Mathématique-Sciences et technologie : les deux profils combinés
- Sabrina Moisan, BES-Univers social
- Christiane Blaser, Français

Professeure et chargé de cours en éducation générale

- Joséphine Mukamurera, professeure

Étudiant : Michael Gingras, profil français

Représentants des facultés disciplinaires

- Patrick Fournier, professeur représentant de la Faculté des sciences
- Khalid Adnane, représentant de la Faculté des lettres et sciences humaine

Professeure externe au programme : Carole Boudreau, Département d'adaptation scolaire et sociale

Direction d'école : Marc Juneau, directeur de l'école secondaire du Triolet

Déroulement de l'évaluation périodique

L'autoévaluation s'est déroulée en deux phases : l'évaluation prédiagnostique, l'évaluation ciblée. Elle a été suivie par la visite des experts externes.

Évaluation prédiagnostique (2010-2013)

Le rapport d'évaluation prédiagnostique a permis de dégager trois enjeux suivants qui ont été au cœur de l'évaluation ciblée :

1. Développement de pratiques de gestion des programmes en enseignement axées sur le maintien d'un cadre de travail sain, dans une perspective durable
2. Consolidation du partenariat entre la Faculté d'éducation et les facultés partenaires
3. Orientation de la révision des contenus de cours et de la structure du programme

Un plan a été élaboré (méthodologie et sources d'information) afin de traiter ces questions en profondeur lors de l'évaluation ciblée.

Évaluation ciblée et sommaire des recommandations (2013-2016)

L'évaluation ciblée, menée de 2013 à 2016, est basée sur les collectes de données suivantes : 1) un questionnaire aux diplômées et diplômés, 2) un questionnaire aux chargées et chargés de cours et aux superviseuses et superviseurs de stage, 3) un groupe de discussion auprès des professeurs, 4) des rencontres avec le personnel professionnel et de soutien associé au programme et 5) un groupe de discussion avec des membres des facultés partenaires. Les informations recueillies et analysées ont abouti à la formulation de 16 recommandations qui visent l'amélioration de la pertinence et de la qualité des programmes du BES et du BEALS.

Enjeu 1 : Développement de pratiques de gestion des programmes en enseignement axées sur le maintien d'un cadre de travail sain, dans une perspective durable

- 1.1 | Créer un groupe de travail qui aura pour mandat d'examiner les pistes de solutions proposées par les membres du corps professoral après qu'ils ont dégagé les facteurs d'alourdissement des tâches professorales. Le groupe de travail devra respecter l'ordre de priorité établi par les membres du comité de l'enjeu 1.

1.2	Maintenir les rencontres de gestion entre les responsables des programmes BES et BEALS, le responsable des stages et le personnel de secrétariat (conseillers pédagogiques et commis).
1.3	Faciliter les procédures entre les facultés sur le plan du traitement des dossiers des étudiants du BES et du BEALS (inscription, changement de cours, etc.).
1.4	Établir, au sein des programmes BES et BEALS, une politique visant à encadrer la communication par courriels entre les étudiants et les formateurs et s'assurer qu'elle soit communiquée aux étudiants.
1.5	Maintenir et bonifier la pratique de mentorat dans le Département de pédagogie.
1.6	Renforcer la collaboration entre les responsables des programmes BES, BEALS et MES-MQ afin de favoriser la coordination des tâches professorales tout en tenant compte de leurs spécificités respectives.

Enjeu 2 : Consolidation du partenariat entre la Faculté d'éducation et les facultés partenaires

2.1	Renforcer le partenariat entre les facultés en revoyant le mode de fonctionnement du comité de programme du BES (démarche en cours) et expérimenter la formule des sous-comités disciplinaires pendant au moins deux ans.
2.2	Dans les instances existantes (CCCFM, comités de programme), se donner le temps et les moyens de discuter des fondements des programmes de formation à l'enseignement afin de tendre vers une vision commune (inviter des spécialistes de la question; faire circuler des articles sur le sujet; organiser une journée d'étude avec les partenaires des milieux de pratique...)
2.3	Dans le profil MST, en tenant compte des exigences de la profession enseignante, revoir les contenus de formation et, si nécessaire, la répartition des crédits entre la formation générale en éducation et la formation disciplinaire.
2.4	Dans le cadre du Comité consultatif au conseil de faculté en matière de maîtrise d'œuvre des programmes BES et BEALS (CCCFM), discuter de la répartition des responsabilités et des couts de la formation pratique.
2.5	Sur la base du bilan de l'activité INT401 (réalisé) et de l'activité INT201 (à faire), discuter de ces activités en sous-comités de programme par profil et proposer aux responsables des programmes BES et BEALS des solutions pour améliorer la situation, sans exclure la possibilité de mettre en question ces activités.

Enjeu 3 : Orientation de la révision des contenus de cours et de la structure du programme

3.1	Planifier et mettre en œuvre une restructuration en profondeur des contenus de formation offerts à la Faculté d'éducation dans les programmes BES et BEALS.
3.2	Pour mieux répondre aux besoins du milieu scolaire, reconsidérer le découpage du profil sciences et technologies en options (biologie, chimie, physique).
3.3	Mieux former et soutenir les futurs enseignants dans le développement de leurs compétences technopédagogiques en tenant compte des pôles organisationnel, technique et pédagogique.
3.4	Poursuivre le travail visant à améliorer la cohérence entre la formation des étudiants du programme BEALS et la réalité de l'enseignement primaire et secondaire.
3.5	Proposer un cahier d'évaluation et une liste d'indicateurs pour les stages 3 et 4 du BEALS en fonction du primaire.

[La visite des expertes \(novembre 2016\)](#)

La visite des expertes externes a eu lieu les 1^{er} et 2 novembre 2016. Ces personnes étaient mesdames Liliane Portelance, professeure à l'Université du Québec à Trois-Rivières, et Caroline Riches, professeure à l'Université McGill. À la suite de leur visite, les professeures Portelance et Riches ont produit chacune un rapport comportant des recommandations. La plupart des recommandations des expertes rejoignent les

recommandations issues du rapport d'évaluation ciblée. Un addenda complète le rapport final en tenant compte des recommandations des expertes.

[Le rapport final d'évaluation \(juillet 2016\)](#)

Le processus de l'évaluation périodique des programmes de baccalauréat de l'enseignement de l'anglais langue seconde (BEALS) et de baccalauréat de l'enseignement au secondaire (BES) se termine par l'élaboration d'un rapport final d'auto-évaluation, d'un addenda pour donner suite à la visite des experts et d'un plan de réalisation des recommandations.

[Les décisions institutionnelles](#)

Le rapport final, le plan de mise en œuvre des recommandations et le résumé de l'évaluation ont été adoptés par le conseil de la Faculté d'éducation lors de sa séance du 21 mars 2017.

L'ensemble du dossier de cette évaluation périodique a été soumis au comité du conseil des études (CCE), chargé des dossiers d'évaluation périodique, en novembre 2017. Le comité a reconnu que la démarche d'évaluation de ces programmes respectait dans l'ensemble les exigences de la *Politique d'évaluation périodique des programmes* (Politique 2500-007) de l'Université.

Le rapport synthèse de l'évaluation périodique des programmes de baccalauréat en enseignement au secondaire et de baccalauréat en enseignement de l'anglais langue seconde ainsi que le plan de mise en œuvre des recommandations ont été soumis au conseil des études (CE) lors de sa séance du 31 janvier 2018.

Lors de sa réunion du 14 février 2018, à la recommandation du conseil des études, le conseil universitaire (CU) a approuvé le plan de mise en œuvre des recommandations issues de l'évaluation périodique des programmes de baccalauréat en enseignement au secondaire et de baccalauréat en enseignement de l'anglais langue seconde.

Le Secrétariat de l'évaluation périodique des programmes